



Ni vulnérables, ni en danger, face à la COVID !!!

Que se passe-t-il à la DAP ces derniers jours ???

En effet, on peut s'interroger sur les décisions qui sont prises à la direction de l'administration pénitentiaire ces derniers temps !! La COVID 19 aurait-elle développée de nouveaux symptômes et ceux-ci toucheraient-ils les fonctions neuronales ??? Ou bien, après l'épisode de cette été et la distribution de manière aléatoire et injuste de la prime dites COVID, la DAP se sentirait-elle vulnérable à l'arrivée de cette deuxième vague ?

Force est de constater que des décisions pour le moins surprenantes, voir incompréhensibles, sont prises !

En tout premier lieu, pour ce qu'il s'agit des personnels vulnérables, après la décision du conseil d'état de suspendre *l'article 2 du décret du 29 août 2020*, ne listant plus que 4 cas de vulnérabilités au lieu de 11, la DGAFP sort une circulaire en date du 29 octobre, qui confirme la suspension du dit décret.

De principe, il aurait été normalement légal de revenir sur les principes du dernier texte en vigueur avant celui-ci.

Que nenni, la DAP décide que « le Secrétariat général ne tire pas les conséquences de la décision du Conseil d'État » et, dans l'attente de nouvelles dispositions, la DGAFP *décide* que *seul les 4 critères de vulnérabilités seront pris en comptes !!!*

L'administration peut donc *décider* de s'asseoir sur la décision du Conseil d'État, mais ne peut pas décider de protéger ses agents vulnérables, sans attendre les éclaircissements de la DGAFP, *quand bien même il aurait été plus raisonnable de prendre cette décision pour ne pas les exposer !?*

Le surréalisme de la situation bat son plein, lorsque l'on reçoit, en date du 2 novembre 2020, une circulaire ministérielle pour renforcer, je cite, « la sécurité des agents publiques contre les attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions !!! »

Sommes-nous protégés des attaques contre notre santé, lorsque notre hiérarchie fait fi de la loi pour continuer d'exposer ses agents ???

Les agents peuvent-ils demander la protection statutaire pour attaquer l'administration dans ce cas ???

On se fiche du monde !!!!!

Mais l'administration se sentant peut-être vulnérable (*elle aussi*), continue dans l'illogisme et bien qu'un FAQ du 2 novembre sur la circulaire du 29 octobre ait été diffusé par la DGAFP, **elle persévère et signe !!!**

En effet, bien que ce FAQ dise clairement que : « *Le télétravail participant à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en communs et la présence dans les espaces et bureaux partagés, il constitue dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Quand les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, les agents publics doivent IMPERATIVEMENT être placés en télétravail 5 jours par semaine » !!!*

Là encore, l'administration décide que les personnels administratifs travailleront en présentiel en DI comme en établissement !?

J'entends déjà ici la réponse de notre administration invoquant que les activités ne le permettent pas.

Mais alors, pourquoi avoir acheté tout un parc d'ordinateurs portables lors de la première vague ?? En quoi les activités qui le permettaient hier, ne le permettent plus aujourd'hui ???

Peut-être est-ce tout simplement parce que l'administration a décidé que nous, personnels de l'administration pénitentiaire, ne sommes ni en dangers, ni vulnérables face à la COVID 19 !?!?

Plus généralement, comment le gouvernement Français, dans cette période sombre de notre pays, peut-il espérer faire appliquer ses mesures à la population, quand son administration, qui devrait être empreinte d'exemplarité et devrait montrer qu'elle-même suit la règle, décide de faire ce qu'elle veut sans suivre ni les Circulaires Fonctions Publiques, ni les décisions de Hautes Autorités comme le Conseil d'État ?!?!

Cela interroge sur la façon dont peuvent être exposés les personnels de surveillances qui n'ont pas de problèmes de santé particuliers ???

Ce qui explique peut-être aussi les mauvais chiffres statistiques, en date du 29 octobre 2020, de l'administration pénitentiaire et surtout le fait que nous soyons la branche du ministère de la justice la plus touchée chez les personnels !!!

Nous étions également les seuls à afficher, à cette date, plus de cas positifs, que de quatorzaines ???

Encore une fois la preuve d'une volonté de nous surexposer, nous les surhommes de l'administration pénitentiaire ???

Où attend le Garde des Sceaux si proche de ses personnels, qui disait dans ses allocutions vouloir les protéger et les préserver, pour enfin intervenir et clarifier toutes ces situations qui semblent sujettes à interprétation pour nos directeurs ???

Monsieur le Ministre, vos personnels et leurs représentants vous appellent à l'aide, car à cette heure ils ne savent plus comment faire comprendre à leurs dirigeants, que leurs décisions sont pleines de non-sens et les exposent de façon inconsidérée et intolérable !!!

*Le Secrétaire Régional CGT pénitentiaire
Région Grand Est*